

7 février 2020

RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS

DÉLIBÉRATIONS

SOMMAIRE

Commission Solidarité - Autonomie - Démographie médicale

3	Transport des élèves et étudiants en situation de handicap : - règlement du transport scolaire, - convention de partenariat DSDEN/DDCS/DÉPARTEMENT/GIP MDPH - plaquette d'information	3
---	---	---

Commission Insertion et Logement

6	Logement - Fonds de Solidarité pour le Logement - Conventions de partenariat	39
---	---	----

Commission Réussite éducative et Citoyenneté

15	Groupement de commandes pour produits alimentaires lointains	57
----	---	----

Commission Infrastructures routières

16	Programme 2020 d'opérations de sécurité sur les routes départementales	63
20	Cession d'une parcelle départementale à la commune de Vaas	65
21	Répartition des crédits d'entretien routier et grosses réparations de chaussées sur les routes départementales et sur les anciennes routes nationales transférées	71

Commission Aménagement des territoires, Agriculture et Développement durable

23	Aménagement du Territoire - ATESART - cession d'actions du Département	103
25	Etablissement public foncier Mayenne Sarthe	106
27	Dotations cantonales 2020	123
29	Projet de création d'une voie verte entre Montval-sur-Loir et Bessé-sur-Braye avec liaison vers Saint-Calais.	126

vendredi 7 février 2020

Commission Solidarité - Autonomie - Démographie médicale

DÉLIBÉRATION N° 3

TRANSPORT DES ÉLÈVES ET ÉTUDIANTS EN SITUATION DE
HANDICAP :

- RÈGLEMENT DU TRANSPORT SCOLAIRE,
- CONVENTION DE PARTENARIAT
DSDEN/DDCS/DÉPARTEMENT/GIP MDPH
- PLAQUETTE D'INFORMATION

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEAUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MÉNAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés :

Absents :

Procurations: Mme Elen DEBOST donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Christophe CHAUDUN donne pouvoir à Mme Nelly HEUZÉ, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN.

Résultat du vote : 23 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

ADOpte le règlement départemental du transport scolaire des élèves et étudiants en situation de handicap, joint en annexe.

ADOpte la plaquette d'information sur le transport des élèves et étudiants en situation de handicap à destination du public et des partenaires.

HABILITE le Président du Conseil départemental à signer la convention pluriannuelle avec La Direction des services départementaux de l'Education Nationale, la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique de la Sarthe et le Groupement d'Intérêt Public de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Sarthe formalisant le partenariat concernant la mise en œuvre des transports adaptés sur le Département, dont le projet est joint en annexe.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 12/02/20
Accusé de réception n° 072-227200029-20200207-
lmc138685-DE-1-1
Publication le 12/02/20
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC

vendredi 7 février 2020

Commission Insertion et Logement

DÉLIBÉRATION N° 6

LOGEMENT - FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT - CONVENTIONS DE PARTENARIAT

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés :

Absents :

Procurations: Mme Elen DEBOST donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Christophe CHAUDUN donne pouvoir à Mme Nelly HEUZÉ, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN.

Résultat du vote : 23 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2020,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

1) CONVENTIONS POUR LA PRISE EN CHARGE DE POSTES D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL EN STRUCTURES

HABILITE le Président à signer les conventions, jointes en annexe, visant à la prise en charge de postes de travailleurs sociaux (soit 3,33 ETP) accompagnant les ménages vers le logement autonome, représentant un coût de 146 520 € pour l'exercice 2020, à destination des quatre structures suivantes :

- Centre Social Rural de Montfort-le-Gesnois pour l'hôtel social de Beillé, (1 ETP soit 44 000 €)
- Croix-Rouge de Sablé-sur-Sarthe pour l'hôtel social de Sablé-sur-Sarthe, (1 ETP soit 44 000 €)
- Croix-Rouge de Sablé-sur-Sarthe pour l'hôtel social de La Flèche, (0,33 ETP soit 14 520 €)
- Association les Restaurants du Cœur pour les Toits du Cœur, (1 ETP soit 44 000 €)

Ainsi que tous les avenants éventuels dès lors qu'ils ne modifient ni l'équilibre général, ni la durée de la convention.

2) CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CELLULE LOGEMENT PSYCHIATRIE DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ MENTALE

HABILITE le Président à signer la convention de partenariat avec l'Etablissement public de santé mentale (EPSM), jointe en annexe, définissant le rôle de la cellule « logement – psychiatrie » au sein du Groupe technique social organisé par le Département dans le cadre de l'accompagnement social du Fonds de Solidarité pour le Logement pour l'exercice 2020.

Ainsi que tous les avenants éventuels dès lors qu'ils ne modifient ni l'équilibre général, ni la durée de la convention.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 12/02/20
Accusé de réception n° 072-227200029-20200207-
Imc138669-DE-1-1

Publication le 12/02/20

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Verger', is written over a horizontal line.

Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC

vendredi 7 février 2020

Commission Réussite éducative et Citoyenneté

DÉLIBÉRATION N° 15

GROUPEMENT DE COMMANDES POUR PRODUITS ALIMENTAIRES LOINTAINS

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés :

Absents :

Procurations: Mme Elen DEBOST donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Christophe CHAUDUN donne pouvoir à Mme Nelly HEUZÉ, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN.

Résultat du vote : 23 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2020,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DECIDE la mise en place d'un nouveau dispositif de groupement de commandes alimentaires pour permettre la fourniture de produits qualitatifs à moindre coûts sur les produits alimentaires conventionnels et biologiques autres que locaux parmi lesquels :

- Lot 1 : produits laitiers issus de l'industrie agro-alimentaire
- Lot 2 : produits surgelés (poissons, légumes, glaces et pâtisseries)
- Lot 3 : épicerie et produits secs

AUTORISE le Président à signer les conventions d'adhésion au groupement de commande proposée aux collègues publics sarthois.

HABILITE le Président à signer la convention de groupement de commandes conformément au modèle type annexé.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 12/02/20

Accusé de réception n° 072-227200029-20200207-

lmc135281-DE-1-1

Publication le 12/02/20

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC

vendredi 7 février 2020

Commission Infrastructures routières

DÉLIBÉRATION N° 16

PROGRAMME 2020 D'OPÉRATIONS DE SÉCURITÉ SUR LES ROUTES DÉPARTEMENTALES

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés :

Absents :

Procurations: Mme Elen DEBOST donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Christophe CHAUDUN donne pouvoir à Mme Nelly HEUZÉ, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN.

Résultat du vote : 23 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2020,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter sur l'autorisation de programme de 1 700 000 €, votée pour le programme 2020 d'opérations de sécurité, 650 000 € conformément aux opérations inscrites au tableau ci-annexé,

PREND NOTE qu'il restera 1 050 000 € d'autorisation de programme à affecter,

HABILITE le Président à signer les actes d'acquisitions, de vente ou d'échanges d'immeubles et tous les actes se rapportant à ces opérations.

AUTORISE le Président à recevoir et authentifier les actes rédigés en la forme administrative d'acquisition, de ventes ou d'échanges d'immeubles,

HABILITE le 1^{er} Vice-Président à signer les actes reçus en la forme administrative.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 12/02/20
Accusé de réception n° 072-227200029-20200207-
Imc138687-DE-1-1
Publication le 12/02/20
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC

vendredi 7 février 2020

Commission Infrastructures routières

DÉLIBÉRATION N° 20

CESSION D'UNE PARCELLE DÉPARTEMENTALE À LA COMMUNE DE VAAS

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEAUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés :

Absents :

Procurations: Mme Elen DEBOST donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Christophe CHAUDUN donne pouvoir à Mme Nelly HEUZÉ, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN.

Résultat du vote : 23 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2020,
Vu l'article L. 1311-13 du C.G.C.T.,
Vu l'avis du Pôle d'évaluation domaniale en date du 4 décembre 2019,
Vu la délibération de la commune de Vaas en date du 17 décembre 2019,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE la cession de la parcelle départementale cadastrée section ZN n° 100 à Vaas à la commune pour le prix symbolique de 1,00 €.

PRÉCISE que cette cession fera l'objet d'un acte rédigé en la forme administrative par le Président du Conseil départemental.

HABILITE la 1^{ère} Vice-Présidente à signer l'acte administratif à intervenir et tous documents y afférents.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 12/02/20
Accusé de réception n° 072-227200029-20200207-
Imc138690-DE-1-1
Publication le 12/02/20
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC

vendredi 7 février 2020

Commission Infrastructures routières

DÉLIBÉRATION N° 21

**RÉPARTITION DES CRÉDITS D'ENTRETIEN ROUTIER ET
GROSSES RÉPARATIONS DE CHAUSSÉES SUR LES ROUTES
DÉPARTEMENTALES ET SUR LES ANCIENNES ROUTES
NATIONALES TRANSFÉRÉES**

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEAUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés :

Absents :

Procurations: Mme Elen DEBOST donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Christophe CHAUDUN donne pouvoir à Mme Nelly HEUZÉ, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN.

Résultat du vote : 23 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2020,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DECIDE de la répartition suivante en section de fonctionnement :

- | | |
|--|--------------------|
| - programme des enduits superficiels
conformément aux tableaux annexés | 3 857 570 € |
| - programme des grosses réparations curatives
conformément aux tableaux annexés | 1 077 512 € |
| - assainissement des plates-formes routières
(curage des fossés et arasement des accotements)
conformément aux tableaux annexés | 884 276 € |
| - préparation des chaussées avant enduits
superficiels 2021 comprenant également le programme
de colmatage de fissures conformément aux tableaux annexés | 1 423 150 € |

DECIDE de la répartition suivante en section d'investissement :

- | | |
|---|--------------------|
| - programme des grosses réparations de chaussées
conformément aux tableaux annexés | 2 799 978 € |
|---|--------------------|

HABILITE le Président du Conseil départemental à signer les actes correspondants.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 12/02/20

Accusé de réception n° 072-227200029-20200207-
Imc138689-DE-1-1

Publication le 12/02/20

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Verger', is written over a horizontal line.

Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC

vendredi 7 février 2020

Commission Aménagement des territoires, Agriculture et Développement durable

DÉLIBÉRATION N° 23

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - ATESART - CESSION D'ACTIONS DU DÉPARTEMENT

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEAUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés :

Absents :

Procurations: Mme Elen DEBOST donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Christophe CHAUDUN donne pouvoir à Mme Nelly HEUZÉ, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN.

Résultat du vote : 23 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2020,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

VALIDE la cession par le Département, pour un montant de 500 €, d'actions du capital social de la SPL Agence des Territoires de la Sarthe, au profit de trois communes et d'un syndicat, conformément à l'annexe 1.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 12/02/20
Accusé de réception n° 072-227200029-20200207-
lmc138675-DE-1-1
Publication le 12/02/20
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC

CESSION ACTIONS ATESART (recettes)	
Chapitre 024 – Article 84100 LC 14417	
Budget voté (BP + BS + DM)	1 000 €
Montant des engagements pris précédemment	0 €
Montant nouveaux engagements	500 €
Disponible	500 €

vendredi 7 février 2020

Commission Aménagement des territoires, Agriculture et Développement durable

DÉLIBÉRATION N° 25

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER MAYENNE SARTHE

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés :

Absents :

Procurations: Mme Elen DEBOST donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Christophe CHAUDUN donne pouvoir à Mme Nelly HEUZÉ, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN.

Résultat du vote : 23 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L324-1 à L324-9 sur les établissements publics fonciers locaux et les articles L221-1, L221-2 et L300-1 respectivement sur les réserves foncières et les opérations d'aménagement ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L324-2 et L324-3 portant respectivement sur la composition de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration des établissements publics fonciers locaux ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2131-1 à L2131-11 sur le contrôle de légalité des actes et délibérations ;

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1607 bis relatif à la taxe spéciale d'équipement ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation et notamment l'article L302-7 sur le prélèvement issu de l'article L302-5 ;

Vu la décision tacite du Préfet du 19 février 2014 créant pour une durée illimitée l'établissement public foncier local dénommé « établissement public foncier local (EPFL) de la Mayenne » ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2015/SGAR/DREAL/74 du 3 juin 2015 portant extension du périmètre d'intervention de l'EPFL de la Mayenne ;

Considérant les statuts de l'EPFL Mayenne-Sarthe créé par extension de l'EPFL de la Mayenne ainsi que le règlement intérieur adoptés le 31 janvier 2020 et annexés au rapport de présentation ;

Considérant les membres actuels de l'EPFL de la Mayenne avant son extension : Département de la Mayenne, Communauté de communes du Bocage Mayennais, Communauté de communes des Coëvrons, Mayenne Communauté, Communauté de communes de l'Ernée, Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez, Communauté

Vu le rapport de son Président,

Vu le budget voté au titre de l'exercice 2020,

Conformément à la délégation qui lui a été donnée,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'adhésion du Département à l'Établissement public foncier local (EPFL) Mayenne-Sarthe d'une durée illimitée dont le siège est à Laval ;

APPROUVE les statuts ainsi que le règlement intérieur tels que présentés et joints à la présente délibération ;

AUTORISE le Président à signer tous les documents à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

DESIGNE comme représentants de la Sarthe au sein de l'établissement public foncier Mayenne Sarthe :

Pour l'assemblée générale

- Titulaires :
 - M. Dominique LE MÈNER
 - M. François BOUSSARD
 - M. Martine CRNKOVIC
 - M. Emmanuel FRANCO
 - Mme Fabienne LABRETTE-MÉNAGER
 - Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME

- Suppléants :
 - Mme Dominique AUBIN
 - M. Frédéric BEAUCHEF
 - Mme Delphine DELAHAYE
 - Mme Monique NICOLAS LIBERGE
 - Mme Catherine PAINEAU
 - M. Eric MARCHAND

Pour le conseil d'administration

- Titulaires :
 - M. Dominique LE MÈNER
 - M. François BOUSSARD
 - Mme Martine CRNKOVIC
- Suppléants :
 - M. Frédéric BEAUCHEF
 - M. Emmanuel FRANCO
 - Mme Fabienne LABRETTE-MÉNAGER

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 12/02/20
Accusé de réception n° 072-227200029-20200207-
Imc138737-DE-1-1
Publication le 12/02/20
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC

vendredi 7 février 2020

Commission Aménagement des territoires, Agriculture et Développement durable

DÉLIBÉRATION N° 27

DOTATIONS CANTONALES 2020

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés :

Absents :

Procurations: Mme Elen DEBOST donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Christophe CHAUDUN donne pouvoir à Mme Nelly HEUZÉ, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN.

Résultat du vote : 23 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
 Vu le rapport de son Président,
 Vu le budget voté au titre de l'exercice 2020,
 Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
 Après en avoir délibéré,

DECIDE de valider la répartition de l'enveloppe de dotations cantonales entre les différents cantons comme suit :

Nom du canton	Nombre de communes 2020	Population municipale à compter du 1er janvier 2020. Date de référence statistique : 1er janvier 2017	Prime de 5 000 € aux cantons de plus de 20 communes	Part variable 2020 : 0,72 €/habitant (INSEE 2017)	Enveloppe 2020
Bonnétable	23	29 744	5 000 €	21 416 €	26 416 €
Changé	8	29 115	- €	20 963 €	20 963 €
Château-du-Loir	24	24 007	5 000 €	17 285 €	22 285 €
Écommoy	10	28 141	- €	20 262 €	20 262 €
La Ferté-Bernard	24	24 796	5 000 €	17 853 €	22 853 €
La Flèche	12	25 167	- €	18 120 €	18 120 €
Loué	43	29 467	5 000 €	21 216 €	26 216 €
Le Lude	22	28 438	5 000 €	20 475 €	25 475 €
Mamers	44	26 858	5 000 €	19 338 €	24 338 €
Le Mans-1	2	22 791	- €	16 410 €	16 410 €
Le Mans-2	5	25 056	- €	18 040 €	18 040 €
Le Mans-3	1	29 214	- €	21 034 €	21 034 €
Le Mans-4	2	29 066	- €	20 928 €	20 928 €
Le Mans-5	1	23 884	- €	17 196 €	17 196 €
Le Mans-6	2	28 295	- €	20 372 €	20 372 €
Le Mans-7	7	26 549	- €	19 115 €	19 115 €
Sablé-sur-Sarthe	16	27 987	- €	20 151 €	20 151 €
Saint-Calais	36	26 604	5 000 €	19 155 €	24 155 €
Savigné-l'Évêque	15	23 679	- €	17 049 €	17 049 €
Sillé-le-Guillaume	48	30 590	5 000 €	22 025 €	27 025 €
La Suze-sur-Sarthe	15	27 058	- €	19 482 €	19 482 €
TOTAL	360	566 506	40 000 €	407 884	447 884 €

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 12/02/20

Accusé de réception n° 072-227200029-20200207-
Imc138684-DE-1-1

Publication le 12/02/20

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Verger', is written over a horizontal line.

Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC

vendredi 7 février 2020

Commission Aménagement des territoires, Agriculture et Développement durable

DÉLIBÉRATION N° 29

PROJET DE CRÉATION D'UNE VOIE VERTE ENTRE
MONTVAL-SUR-LOIR ET BESSÉ-SUR-BRAYE AVEC LIAISON
VERS SAINT-CALAIS.

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés :

Absents :

Procurations: Mme Elen DEBOST donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Christophe CHAUDUN donne pouvoir à Mme Nelly HEUZÉ, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN.

Résultat du vote : 23 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2020,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE la réalisation d'une voie verte entre Montval-sur-Loir et Bessé-sur-Braye ainsi que tous travaux relatifs à la liaison reliant Saint-Calais sous maîtrise d'ouvrage du Département, sous réserve de l'obtention de la décision de fermeture par la SNCF et de l'obtention des accords nécessaires à l'aménagement des emprises,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de cette opération et de m'autoriser à solliciter les financements envisagés,

ASSOCIE le Département du Loir-et-Cher à la réussite de ce projet et de solliciter son éventuelle participation financière,

SOLLICITE l'accord des Communautés de communes concernées par le tracé (Sarthe et Loir-et-Cher) pour assurer l'entretien et la gestion de la voie verte et de ses ouvrages, une fois les travaux réalisés,

ADOpte la convention jointe en annexe entre SNCF Réseau et le Département autorisant l'occupation des terrains d'assiette de la voie à aménager à compter du 1^{er} mars 2020 moyennant le versement à SNCF Réseau d'un montant forfaitaire fixé à CINQ CENTS EUROS HORS TAXES, TVA en sus (500,00 EUROS HT), correspondant aux frais d'établissement et de gestion du dossier.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 12/02/20

Accusé de réception n° 072-227200029-20200207-
lmc138738-DE-1-1

Publication le 12/02/20

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC